

## TRIBUNE

« L'épargne salariale est déjà un choix de société »

Pierre Rispoli, Président de FAIR

>>[Consultable sur le site de La Tribune](#)<<

Depuis le 1er janvier 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés doivent mettre en place un dispositif de partage de la valeur. Cette évolution envoie un signal fort : la performance de l'entreprise doit bénéficier plus largement à ceux qui la produisent. Mais cette avancée ouvre également une responsabilité nouvelle.

Car il est loin, le temps où l'entreprise était exclusivement le lieu de la création de valeur économique, décorrélé de toute autre finalité. Force est de constater que le partage de la valeur n'est plus neutre : il traduit bien une orientation collective et dessine une société dans laquelle les salariés ne sont pas seulement associés aux résultats, mais également aux choix d'investissement que ces résultats permettent.

Avec 1 Français sur 4(1) qui souhaite que son épargne finance des projets sociaux et écologiques, le partage de la valeur constitue une puissante opportunité d'aligner les mécanismes économiques avec des ambitions sociétales.

### **Lever les barrières organisationnelles au partage de la valeur**

Il apparaît d'ailleurs que les obligations entrées en vigueur l'année dernière présentent des défis organisationnels pour les plus petites entreprises, entravant la capacité de tous les salariés à avoir accès à une large palette de dispositifs de partage de la valeur, notamment l'épargne salariale.

La mise en place d'un plan national mutualisé, activable par défaut pour les petites structures, permettrait d'éviter que les contraintes administratives deviennent un facteur d'exclusion.

### **Faire de l'épargne salariale un moteur de transformation**

Mais l'accès ne suffit pas. Encore faut-il savoir où va l'épargne constituée et dans quelles conditions elle est investie. L'épargne salariale représente des flux financiers considérables, avec plus de 200 milliards d'euros d'encours en 2024. De fait, elle est un levier transformationnel puissant. Elle peut soutenir l'économie réelle, financer la transition écologique et sociale, et renforcer les territoires, à condition que son orientation soit lisible et encadrée.

Aujourd'hui, déjà proche de 8 % de l'épargne salariale totale, son pendant solidaire s'impose comme un moteur de transformation, dont la marge de progression reste considérable. C'est pourquoi nous appelons à ce que les allocations proposées par défaut aux épargnants intègrent systématiquement une part minimale d'investissements solidaires, en s'appuyant sur des fonds porteurs de labels reconnus tels que Finansol, ISR, Greenfin ou CIES. La labellisation constitue en effet une garantie d'exigence : elle encadre l'utilisation des fonds, assure la transparence des critères d'investissement et protège les salariés contre le risque de greenwashing ou de social washing.



Financer  
Accompagner  
Impacter  
Rassembler

Et pour en finir avec le faux argument de l'arbitrage rendement-impact : les dernières études(3) montrent que la performance des fonds solidaires est proche, voire comparable à celle des fonds classiques. L'engagement solidaire n'a jamais été aussi simple et accessible. Il s'agit d'en faire enfin une règle, plutôt qu'une exception.

### **Garantir un cadre démocratique exigeant**

Enfin, les dispositifs doivent être construits dans un cadre démocratique associant employeurs et représentants des salariés, afin de garantir la transparence, la qualité des supports proposés et une information claire des bénéficiaires. À cet égard, des démarches de labellisation intégrant des critères de gouvernance, comme celles portées par le CIES, jouent un rôle essentiel : elles assurent un contrôle paritaire, renforcent la crédibilité des offres et veillent à ce que les choix d'investissement reflètent réellement les intérêts et les valeurs des salariés.

À l'heure des transitions écologiques, sociales et territoriales, l'épargne salariale peut devenir un outil structurant de transformation. Il appartient maintenant aux acteurs publics, aux partenaires sociaux et aux entreprises de s'en emparer.

Pierre Rispoli, Président de FAIR

(1) *Résultats du sondage 2025 FAIR, France Active et Opinionway « Les Français et l'épargne solidaire »*

(2) *Chiffres de l'Association Française de la Gestion d'Actifs*

(3) *The Financial Performance of Solidarity-based Investment Funds, Philippe Devin*